CENTRE de GESTION AGREE de la MAYENNE formation

Des formations pour enrichir vos compétences

Mai - Juin 2013

Nouveau

Accédez à notre programme de formation à partir de votre téléphone mobile, de votre smartphone ou d'une webcam équipés d'un lecteur de code barres en flashant le code QR correspondant.

1 rue de la Paix CS 60506 53005 LAVAL CEDEX
☎ 02 43 59 24 00 - 02 43 59 24 01
cga.mayenne@cgamayenne.org - www.cgamayenne.org

Les adhérents témoignent...

« Bonne présentation et contenu équilibré car les propos de l'animateur portaient à la fois sur les équipements et sur la stratégie de l'entreprise. Je repars avec de vrais outils à mettre en place »

Fabienne MOCKLER
SARL MOCKLER, Création et Fabrication d'Enseignes à Château-Gontier
Formation « EVALUER SON SYSTEME D'INFORMATION » du 11 Février 2013

« Chaque question posée a eu une réponse précise »

Claude PAUMARD,
Salon de coiffure à ARON
Formation « RETRAITES : MODE D'EMPLOI 2013 » du 11 Février 2013

C.I.

Le Crédit d'Impôt du Chef d'entreprise

Les thèmes annoncés dans ce programme portant la mention C.I. sont éligibles au dispositif du Crédit d'Impôt pour la formation du Chef d'entreprise.

Le principe :

Le Chef d'entreprise consacre du temps pour se former.

Le Crédit d'impôt rémunère le temps passé en formation.

Son montant est calculé en multipliant le nombre d'heures passées en formation, dans la limite d'un plafond annuel de 40 heures, par la valeur du SMIC horaire en vigueur au 31 décembre de l'année d'imposition.

Il s'impute sur l'impôt sur le revenu dû par le chef d'entreprise ou sur l'impôt société si l'entreprise y est soumise.

Si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent est restitué.

Concrètement :

Vous êtes Chef d'entreprise et vous suivez une formation « découverte d'internet » d'une durée de 7 heures.

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 63 €.

(7 heures x s m i c horaire de 9 € en 2011).

Votre crédit d'impôt pour l'année 2011 est limité à 360 €.
(40 heures x s m i c horaire au 1/01/2011 de 9 €).

Formalités à accomplir :

Vous effectuez en même temps que votre déclaration annuelle de revenus une déclaration spéciale N° 2079-FCE-SD.

Conseil : conservez le programme de la formation que vous avez suivie ainsi que l'attestation de présence établie en votre nom et délivrée par votre Centre de Gestion quelques jours après la fin de la formation.

Pour plus de renseignements consultez notre site internet
rubrique « formation » à l'adresse suivante :
http://www.cgamayenne.org

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Faites de votre vitrine ... une vitrine !

C.I.

VITRINES ET MERCHANDISING

Objectifs :

- Acquérir et perfectionner des techniques de présentation rapides et efficaces
- Animer son offre pour séduire ses clients
- Savoir analyser le « rendu » de ses présentations

Au programme

- ➤ Appréhender l'étalage et la vitrine dans son concept, définir ses objectifs et sa cible
- ➤ La saisonnalité, les temps forts du lieu de vente
- ➤ Agencement et décor de vitrine : règles de construction d'un visuel performant
- ➤ Le merchandising
- ➤ La vitrine : vue de l'intérieur et de l'extérieur
- ➤ La tendance mode, les différents thèmes déco du moment
- ➤ Faire et ne pas faire
- ➤ Exercices

Formation limitée à 10 personnes

Lundis 13 et 27 mai 2013

De 9 H 00 à 16 H 30

HOTEL PERIER DU BIGNON LAVAL

Katia LEMAITRE
Formatrice spécialisée
en décoration intérieure

34,00 € TTC par personne participante

INFORMATIQUE & BUREAUTIQUE

Smartphone, Ipad ça vous tente ?

COMPRENDRE ET UTILISER LES NOUVEAUX OUTILS MULTIMEDIA

Objectif :

- Découvrir les fonctionnalités d'un smartphone et de l'Ipad

Au programme

- ➤ Le Smartphone outil de convergence
  - Les fonctionnalités d'un smartphone
  - Les applications intéressantes
- ➤ L'Ipad le futur ordinateur portable ?
  - Les utilisations de l'Ipad
  - Les applications intéressantes
  - Trucs et astuces

Lundi 3 juin 2013

De 9 H 00 à 16 H 30

Centre de Formation de la CCI à St-Berthevin

Stéphane DORNBIERER
Formateur spécialisé
dans les nouvelles technologies

14,70 € TTC par personne participante

Nouveau

MISE AUX NORMES OBLIGATOIRE POUR VOTRE POINT DE VENTE D'ICI 2015

L'ACCESSIBILITE POUR TOUS : UNE OBLIGATION D'ICI 2015

Objectif :

- La loi handicap de 2005 précise les conditions d'accès à tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) : notre objectif est de vous présenter la règlementation, le calendrier, les démarches et les dérogations possibles.

Au programme

- ➤ En cas de travaux dans votre point de vente vos obligations d'ici 2015
- ➤ Qui prend en charge le coût des travaux ?
- ➤ La demande de dérogation
- ➤ Le stationnement
- ➤ Les conditions d'accès et d'accueil (l'entrée, la largeur de la porte)
- ➤ Les cheminements extérieurs, la vitrine
- ➤ Les circulations intérieures (horizontales et verticales)
- ➤ La cabine d'essayage
- ➤ Auto diagnostic

Public concerné

- ➤ Tous commerces et services de proximité qui reçoivent du public

A l'issue de cette formation, le guide « vers une accessibilité généralisée : accès à tout pour tous » réalisé par la CCI de la Mayenne vous sera remis gracieusement

Mardi 4 juin à Laval	Mardi 11 juin à Mayenne	Mardi 18 juin à Château-Gontier
De 8 H 00 à 10 H 00	De 14 H 00 à 16 H 00	De 8 H 00 à 10 H 00
HOTEL PERIER DU BIGNON LAVAL	LE GRAND HOTEL MAYENNE	PARC HOTEL CHATEAU-GONTIER

Christiane MENDES
Responsable du Service Commerce
CCI de la Mayenne

Inclus dans votre cotisation annuelle

Les TELE PROCEDURES : bientôt une obligation pour tous

TELE PROCEDURES : MODE D'EMPLOI

Objectif :

- Télé déclarer et Télé payer sera bientôt une obligation pour la TVA et pour d'autres impôts et taxes.
  Notre objectif est de vous présenter comment l'on passe de la déclaration papier à la déclaration dématérialisée.
  Ces nouveaux usages vous permettront d'améliorer votre gestion administrative quotidienne et vos relations avec vos partenaires.

Au programme

- ➤ Le calendrier prévu par la loi et les différents impôts et taxes concernés
- ➤ Les télé-procédures fiscales : TVA, impôt société, CVAE
- ➤ Les télé-procédures sociales : déclarations unifiées des cotisations sociales (DUCS), déclaration annuelle des salaires (DADS), la future déclaration sociale nominative (DSN)
- ➤ Le certificat électronique : pour quels usages ?

Et aussi :

- ➤ Mes relations avec la Banque
- ➤ Comptabilité et paie : quelles conséquences sur mon organisation

Cette information s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental « Transition Numérique »

Lundi 24 juin 2013

De 14 H 00 à 17 H 00

Pascal VERGNOL
Directeur du Centre de Gestion Agréé

Restaurant Le Green
Golf Laval - Changé

Inclus dans votre cotisation annuelle

Modalité d'enregistrement de vos inscriptions

Vos inscriptions sont recevables par courrier à l'adresse suivante :

CENTRE DE GESTION AGRÉÉ DE LA MAYENNE
1 RUE DE LA PAIX
CS 60506 - 53005 LAVAL CEDEX

mais vous pouvez aussi nous joindre par :

☎ 02 43 59 24 00 - 02 43 59 24 01
cga.mayenne@cgamayenne.org - www.cgamayenne.org

COÛT DES FORMATIONS

Le coût des formations (honoraires, frais d'organisation...) est inclus dans votre cotisation annuelle
Seuls les frais de repas vous seront facturés : en conséquence vos inscriptions doivent être accompagnés s'il y a lieu de votre règlement.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué si nous ne sommes pas prévenus dans les 72 heures précédant la formation.

PROGRAMME RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE NOS PARTENAIRES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MAYENNE

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Pays de Loire

Association Mayennaise des Experts-Comptables (AMECA)

PEGASE IMPRIMEUR - Laval - 02 43 53 15 97 - IMPRIM'VERT